

# Formation



LA MISE EN PLACE D'UN LOCATAIRE EN RESIDENCE PRINCIPALE  
JEUDI 22 MAI 2014 - DE 9H00 À 17H30 - CHAMBRE FNAIM CÔTE D'AZUR

*Faire le point sur l'ensemble des précautions que le professionnel doit prendre lors de la mise en place d'un locataire, vérifier la qualité du bailleur et la validité des pouvoirs qui lui sont confiés, choisir soigneusement le locataire sans faire pour autant de discrimination, en prenant le cas échéant une caution valable, en fixant le loyer initial et les conditions du bail, en veillant enfin au partage des frais de location entre bailleur et locataire.*

## I - L'OFFRE DE LOCATION : LE MANDANT ET LE MANDAT POUR AGIR

## II - LA RECHERCHE ET LE CHOIX DU LOCATAIRE

## III - LA CAUTION DU PRENEUR

## IV - LA SPÉCIFICITÉ DES LOCATIONS EN COPROPRIÉTÉ

- La communication des extraits du règlement de copropriété
- La communication des budgets prévisionnels votés pour l'exercice N+1 et N+2

## V - LES CONDITIONS DU BAIL

- Les conditions financières
- La durée du bail
- Les travaux pris en charge par le preneur
- Les travaux d'amélioration futurs, prévus à la charge du bailleur

## VI - LES ENCAISSEMENTS DU GÉRANT D'IMMEUBLES À L'OCCASION DE LA MISE EN PLACE D'UN LOCATAIRE D'HABITATION AU MOMENT DE LA SIGNATURE DU BAIL

- Les encaissements d'avance pour le compte du montant
- Les honoraires
- L'imputation des honoraires entre bailleur et locataire

## VII - LA REMISE DES CLÉS ET L'ÉTAT DES LIEUX À L'ENTRÉE DU LOCATAIRE



**RÉFÉRENCE :** GL015



**TARIF :** 264,00 €



**FORMATEUR :** Gérard DOSJOUB - *Diplôme de l'IAE, Diplôme de l'ICH*  
*Expert Immobilier & Formateur spécialisé en Gestion Immobilière*



**DURÉE :** 1 jour



**PUBLIC :** Négociateurs location, gestionnaires en gestion locative, assistants commerciaux en location, assistants en gestion locative



Tout adhérent FNAIM doit justifier la participation à deux jours de formation par an et par structure (Assemblée Générale du 07/12/2008). Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée de son règlement. Toute absence non justifiée 10 jours avant le début du stage sera due.

[Accéder au bulletin d'inscription](#)